

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 mai 2022 à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
Mme Vivian Viviers, greffière-trésorière

ABSENT:

M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 2022 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022;
6. Acceptation des listes et rapports mensuels;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport de l'inspecteur municipal ;
9. Rapport de la directrice générale ;
10. Bilan de la Cour municipale pour l'année 2021;
11. Dérogation mineure pour le 202, chemin de la Passe;
12. Dossier Chapelle St-Louis;
13. Dossier Réserve foncière;
14. Règlement concernant les Airbnb;
15. Autres sujets;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Une majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter le sujet suivant au point 15 :
« Autres sujets » soit :

- a) Adoption du PMO (plan de mise en œuvre) pour le service des incendies;

CA-22-05-16-01 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout ci-dessus mentionné.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022.

CA-22-05-16-02 Sur proposition de M. Yvan Duval et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 avril 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

5.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022.

CA-22-05-16-03 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

6.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2022 ;
- Conciliation bancaire au 30 avril 2022 ;

CA-22-05-16-04 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois d'avril 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

7.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2022.



CA-22-05-16-05 Sur proposition de M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

8.- Rapport de l'inspecteur municipal

La secrétaire dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois d'avril 2022.

CA-22-05-16-06 Sur proposition de M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

9.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une lettre de *La Mutuelle des municipalités du Québec* qui nous fait part que nous avons droit à une ristourne de 349 \$ pour le contrat d'assurance de l'année 2021.

Demande de permis d'alcool pour les 6 à 8 et activités au Club Nautique St-Louis durant la saison estivale 2022.

CONSIDÉRANT QUE des 6 à 8 seront tenus tous les vendredis soir au Club Nautique St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE des soirées avec soupers seront organisées durant la saison estivale au Club Nautique St-Louis;

CA-22-05-16-07 Il est proposé par M. Yvan Duval, appuyé par M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise Madame Vivian Viviers à faire une demande pour obtenir un permis d'alcool pour les 6 à 8 du vendredi soir et les soirées qui se tiendront au Club Nautique durant l'été 2022.

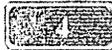
ADOPTÉ

10.- Bilan de la Cour municipale pour l'année 2021

Mme Viviers a remis aux membres du Conseil le Bilan de la Cour municipale pour l'année 2021 et les membres s'en déclarent satisfaits.

11.- Dérogation mineure pour le 202, chemin de la Passe

Mme Viviers a remis aux membres du Conseil les procès-verbaux des 15 mars, 11 avril et 10 mai 2022 des réunions du Comité consultatif d'urbanisme.



M. Claude Tessier mentionne que les membres du CCU ont étudié la demande de dérogation mineure pour le 202, chemin de la Passe et ont fait leurs recommandations. Ils seraient prêts à recommander l'acceptation de cette dérogation mineure pour un abri d'auto de 12' x 16', avec 6 colonnes sur pieux vissés, sans fermeture sauf une toile durant la saison hivernale seulement, sans dalles de béton au sol.

Le propriétaire mentionne qu'il lui serait difficile de faire 12 x 16 et préférerait 14 x 16. Il mentionne que ça fait longtemps qu'il attend son permis et qu'il voudrait que ce soit fait avant l'automne.

Mme Jocelyne Boivin répond que le Comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré à deux reprises pour étudier le dossier. On parle d'un abri d'auto de 12 pieds sans dalles de béton. C'est le maximum accepté par les membres du CCU, étant la largeur normale d'un abri d'auto. Elle réitère les conditions que le CCU a recommandé et demande au citoyen de présenter une nouvelle demande de permis en respectant ces conditions pour que son permis lui soit émis.

CA-22-05-16-08 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin il est résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure pour la construction d'un abri d'auto aux conditions énumérées ci-dessus après dépôt d'un nouveau plan répondant à ces critères.

12.- Dossier Chapelle St-Louis

Le Maire, M. Yvan Côté, mentionne aux membres du Conseil qu'il a assisté à une rencontre avec l'abbé Pierre Gingras, M. Patrick Bouillé, Mme Francine Dorval, M. Claude Tessier et Mme Vivian Viviers. Les responsables du diocèse semblent prêts à céder la Chapelle St-Louis qui est maintenant désacralisée, en autant que ça demeure un site communautaire. M. Claude Tessier mentionne qu'il faut faire une Phase 1 et également faire une analyse des matériaux et ce aux frais du diocèse. Il faut également conserver le zonage tout en enlevant « lieu de culte ». Ils doivent faire une mise à jour de l'état de santé de la Chapelle et communiqueront avec nous prochainement.

13.- Dossier Réserve foncière

Nous avons fait faire notre évaluation et ils doivent nous faire une proposition lorsqu'ils auront fait faire leur évaluation par une firme. La balle est maintenant dans leur camp.

14.-Règlement sur les Airbnb

Nous avons une rencontre avec Me Caroline Pelchat vendredi prochain à 10h00. Elle doit nous soumettre un projet de règlement.



15.- Autres sujets

a) Adoption du PMO (plan de mise en œuvre) à être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (3^e génération) de la MRC de la Jacques-Cartier

Mme Viviers mentionne que toutes les municipalités faisant partie de la MRC de la Jacques-Cartier ont l'obligation d'adopter le PMO.

ATTENDU l'obligation de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^e génération;

ATTENDU l'obligation pour la Ville de Lac-Saint-Joseph d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par la MRC de La Jacques-Cartier, en regard de l'établissement du projet de schéma de couverture de risques révisé de 3^e génération pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre adopté en 2014 est désormais échu et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'un nouveau plan de mise en œuvre à être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^e génération de la MRC de La Jacques-Cartier ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, desservant le territoire de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'autoriser l'adoption dudit plan.

CA-22-05-16-09 EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Tessier, appuyé par Mme Jocelyne Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^e génération de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier devant faire l'objet d'une analyse de conformité par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

13.- Période de questions

Il n'y a aucune question.



14.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h45.

CA-22-05-16-10 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h45.

ADOPTÉ

**Yvan Côté
Maire**

**Vivian Viviers
Greffière-trésorière**